



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-21

Objet : Signature du devis de modification du branchement AEP– camping de la Chantellerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2023-02-001 en date du 21 avril 2023 approuvant le projet de réaménagement du camping de la Chantellerie et de ses abords.

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

Considérant la nécessité de déplacer l'emplacement du compteur d'eau pour l'intégrer au nouvel aménagement du camping,

DECIDE

- De signer le devis de SUEZ Eau France pour la modification du branchement avec fourniture du regard compteur sans terrassement

N°26380	703.50 € HT	844.20 €TTC
---------	-------------	-------------

Estaing, le 4 décembre 2024
Le Maire,
Nathalie COUSERAN

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

0 4 DEC. 2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20241204-202421-DE
Reçu le 04/12/2024